Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-0035/07/2020-127PU *(corr. DPC : Mme C. Leclercq)*
Réf. CRMS : AA/KD/**BXL30011_655_squareFrereOrban_grilles**
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 20 mai 2020

Envoi numérique uniquement (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid-19.

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Square Frère Orban (architecte paysagiste L. FUCHS).
Pose d'une section supplémentaire de grille devant le monument Gendebien, côté rue de la Science.
Avis préalable de la CRMS

En réponse à votre courrier du 20 avril 2020, nous vous communiquons l'avis formulé par notre Assemblée en sa séance du 13 mai 2020.

L'arrêté royal du 04/10/1974 classe comme site le square Frère-Orban à Bruxelles. Celui-ci est également bordé de bâtiments protégés : l'église Saint-Joseph classée et les deux immeubles néoclassiques mitoyens classés (angles rue de la Science et rue de l'Industrie), un ensemble de cinq hôtels de maître monumentaux dont le palais du Marquis d'Assche à l'est (rue de la Science, 27-33 et 35A, inscrits sur la liste de sauvegarde) et un hôtel de maître classé à l'ouest (rue Guimard, 18).

Le square Frère-Orban, appelé alors la place de la Société Civile, a été réalisé en 1863-1864 selon les plans de L. Fuchs, architecte-paysagiste et inspecteur des plantations de la Ville de Bruxelles, pour le tracé et son aménagement, et selon les dessins de l'architecte E. André pour les ferronneries et trottoirs. De forme carrée, il est constitué de bordures en pierre bleue (carrière du Hainaut) sur lesquelles reposent des grilles en fer forgé (et colonnes en fonte) ornementées de volutes et motifs floraux. Le square avec son aménagement paysager est

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

accessible des quatre côtés de la place. Deux statues ont été ajoutées depuis sa création modifiant les grilles, à savoir le monument de Frère-Orban en 1900 (date à laquelle la place changea de nom) par C. Samuel et celui de Gendebien, juriste et homme politique libéral de la toute jeune Belgique, par C. Van Der Stappen en 1874. Implanté à l'origine place de la Justice puis à la place Gendebien, le monument fut installé en 1957 au square Frère-Orban. Les grilles furent transformées (suppression d'ouvrants) pour offrir un passage plus large. Au centre du square se trouve aussi un monument commémoratif « l'Enclos des treize colonels » de R. Pechère et J.M. Morant.

Vue de la grille du square entrée rue de la Science (carte postale 1907)

Vue du square entrée rue de la Science avec la statue de Gendebien © DPC, 2012

Le bien a fait l'objet d'un précédent PU (dispensé d'avis de la CRMS) pour les travaux relatifs à la restauration des grilles du square Frère-Orban (réf. 04/PFU/630942 délivré le 17/08/2017). Ces travaux (restauration à l'identique) sont en cours actuellement et devraient se terminer sous peu sous le suivi régulier de la Ville de Bruxelles et de la DPC.

<u>Projet</u>

La Ville de Bruxelles souhaiterait ajouter 10 m de grilles aux ferronneries du square Frère-Orban devant le monument Gendebien (rue de la Science) afin de pouvoir fermer l'accès à la totalité du parc en cas d'intempéries notamment. Des portails existent en effet sur les trois autres côtés du square, seul ce côté est

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

ouvert en permanence. En cas de besoin, la Ville de Bruxelles place actuellement des barrières Nadar pour fermer cette entrée du parc quand la sécurité le demande. La Ville de Bruxelles souhaiterait profiter des travaux de restauration en cours et des équipes à l'ouvrage sur les ferronneries pour exécuter cet ajout.

La partie ajoutée serait constituée d'une partie fixe devant le monument et de deux portails ouvrants à double battants symétriquement de part et d'autre de la statue (cf. illustrations ci-dessous). Ces éléments ajoutés reproduiraient à l'identique les éléments décoratifs des grilles existantes. Néanmoins, la distance entre deux colonnes en fonte (de part et d'autre du monument Gendebien) serait d'environ 3 m (et non 2,5 m comme les autres grilles fixes), ce qui implique 7 poteaux intermédiaires et non 6, entraînant une légère dissymétrie. Le soubassement en pierre bleue existant devrait être percé pour fixer les nouvelles grilles.

Simulation extraite du dossier

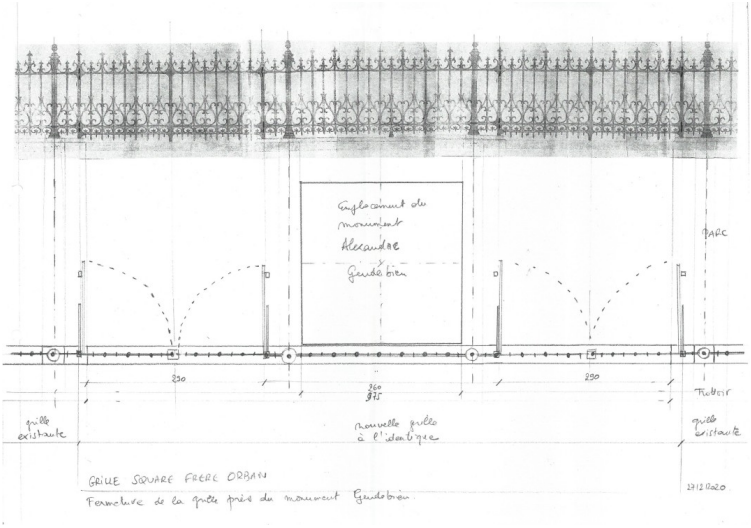

Extrait du dossier

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

Avis de la CRMS

La CRMS souscrit au principe de clôturer le square à hauteur du monument Gendebien car cette situation permettrait à la fois de se rapprocher de la situation d'origine en se fondant sur les documents d'archives et, lorsque la fermeture du square s'impose, de fermer adéquatement et harmonieusement le site tout en facilitant le travail des équipes techniques de la Ville de Bruxelles.

Toutefois, si cette portion supplémentaire de grilles s'intègrerait correctement aux grilles existantes, elle risque de cloisonner le monument et d'en limiter la bonne perception de part et d'autre. Afin de laisser davantage de visibilité et d'espace au monument, ***une autre option pourrait ainsi être envisagée : celle de contourner la statue à l'instar de ce qui existe au monument Frère-Orban (cf. illustration ci-dessous) au moyen d'une grille basse de part et d'autre de la face avant du socle de la statue et d'une grille haute (identique à celles existantes) sur les trois autres côtés. Des ouvrants pourraient être combinés de part et d'autre de cette formule.***

Vue de la grille autour de la statue Frère-Orban © DPC, 2012

A gauche : grilles basses à hauteur du socle, de part et d'autre de la face avant du monument Frère-Orban et grilles hautes sur les trois autres faces (avant les travaux de restauration en cours) © DPC, 2017
A droite : travaux en cours au pied de la statue de Frère-Orban © Google maps

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

La mise en œuvre de cette option devrait toutefois s'accompagner du remplacement de la dolomie par un revêtement en dur autour du socle (par exemple au moyen de grandes dalles en pierre bleue comme au pied du monument Frère-Orban) et de la restitution/l'ajout d'éléments structurels (tels que renseignés sur le dessin historique pour la place de la Justice). Bien que plus onéreux, un tel aménagement serait plus esthétique et plus valorisant tant pour le monument que pour le site classé.

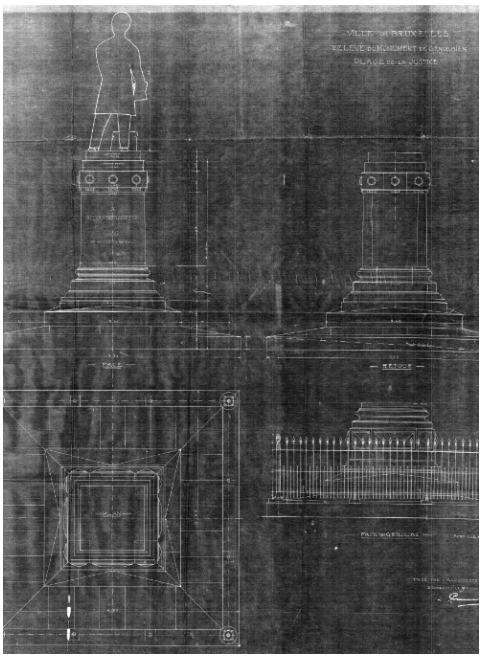

Ancien plan de la situation de la place de la Justice (extrait du dossier)

En conclusion, si la Commission est favorable au principe de clôturer le square devant le monument Gendebien, elle demande d'approfondir le projet et d'étudier une alternative telle que celle réalisée pour le monument Frère-Orban, à l'opposé du square (rue de l'Industrie) (voir ci-dessus).

En tout état de cause, l'installation de grilles supplémentaires nécessite de :

- ***ajouter à la demande de permis d'urbanisme, des plans détaillés de la situation existante de référence sur une portion significative de la grille (par exemple 15 m) afin de comparer facilement les proportions des ouvrants et parties fixes existantes avec la/les situation(s) projetée(s) ;***
- ***fournir dans la demande de permis d'urbanisme, des plans et élévations détaillés des grilles ajoutées afin de garantir un résultat à la fois techniquement valable, fidèle à l'existant et compatible avec l'esthétique du square protégé ;***
- ***spécifier les moyens de fixation des nouvelles grilles (basses et hautes) dans le soubassement existant en pierre bleue ;***
- ***remplacer le soubassement en pierre bleue devant le monument Gendebien (intervention des années 1950) par une reproduction à l'identique du soubassement en pierre bleue (dimensions et taille) pour la partie fixe des nouvelles grilles.***

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Aurélie AUTENNE
Secrétaire Secretaris

Christian FRISQUE
Président Voorzitter

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

Envoi numérique uniquement en raison de l'épidémie de Covid 19

C.c. : BUP-DPC : Mme A. Hellebois, Mme J. Vandersmissen, restauration@urban.brussels
SCRMS : Mme K. Depicker, Mme C. Vandersmissen, M. M. Badard, crms@urban.brussels

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00